

# Flash CE P.P.P

Réunion du 17 juillet et du 29 août 2018

## **Point sur le chiffre d'affaires et les indicateurs de performance :**

### **Jun 2018**

- CA TTC=	+ 6,0%.	Nombre de tickets =	+ 13,6%
- Trafic =	- 0,7%	panier moyen =	- 6,7%
- TT =	+ 14,4%	Indice de vente =	+ 0,8%
- PVM =	- 7,5%	Quantités vendues =	+ 14,6%

### **Cumul 2018**

- CA TTC =	- 2,4%	Indice de vente =	+ 0,3%
- Trafic =	+ 0,4%	Quantités vendues =	+ 2,7%
- TT =	+ 2,9%	Nombre de tickets =	+ 2,5%
- PVM =	- 5,0%	Panier moyen =	- 4,7%

### **Marge**

Jun 2018 : 53,5% du CA HT total soit + 0,4% par rapport à l'objectif et + 5,9% par rapport à n-1.

Cumul 2018 : 52,4% du CA HT total soit – 13,9% par rapport à l'objectif et – 4,1% par rapport à n-1

### **Résultats Web Mars**

International : 2415K€ soit – 3,2% par rapport à l'objectif et + 22,6% par rapport à n-1

France : 1422K€ soit – 17,3% par rapport à l'objectif et + 4,9% par rapport à n-1

## **Point sur le plan de départs volontaires :**

### **Au 29 août, combien y a-t-il de volontaires au plan de départ volontaires ?**

63 dossiers ont été validés soit :

- 25 dossiers chez DIRAMODE,
- 38 dossiers chez PPP dont :
  - 18 au siège de Neuville,
  - 12 au dépôt de Neuville,
  - 8 en magasins.

### **Point sur les ventes des magasins**

La discussion avec la foncière NODI se poursuit. L'intégralité des points opérationnels relatifs aux baux et aux prix de cessions est négociée et calée. Malheureusement, la partie « *audit technique* » prend un peu plus de temps que prévu. La date officielle de signature a été décalée à début septembre mais cela ne décalera pas le versement des fonds prévu au mois de novembre. La liste est toujours de 23 magasins + le siège de Villeneuve d'Ascq.

### **Les salariés qui partent dans le cadre du PDV pour un CDD d'au moins 6 mois (intérim ou pas), seront-ils obligés de prendre la mutuelle de la nouvelle entreprise et perdront-ils le bénéfice de la mutuelle Pimkie ?**

Ils n'ont pas l'obligation de prendre la mutuelle de la nouvelle entreprise puisqu'il s'agit de CDD de moins de douze mois. Ils ne bénéficient pas de la portabilité de la mutuelle ou de la prévoyance puisqu'ils ne sont pas couverts par l'assurance chômage. Soit ils devront prendre la mutuelle de la nouvelle société, soit adhérer à une mutuelle privée.

## **Contenu et objectif du groupe de travail lancé en logistique :**

Le groupe de travail s'intitule : « *Quelle est ma responsabilité et ma liberté pour bien servir chacun de nos clients en logistique ?* ». En logistique, les clients sont les magasins, le routage international du web en Allemagne, les Partenaires, les Affiliées...

L'objectif de ce groupe de travail est de permettre aux salariés de la logistique de trouver toutes les solutions utiles et nécessaires pour répondre à cette question.

### **Pourquoi les modalités de remboursement par chèque ne sont pas inscrites sur le ticket ?**

La direction informe qu'elle est limitée en nombre de caractères sur le ticket de caisse. Une ILV pour les paiements en chèque sera mise à disposition sur l'Intranet pour les équipes qui souhaitent la mettre en caisse.

### **La remise bancaire a changé pour certains magasins. Combien de magasins sont concernés ? Existe-t-il un guide ?**

Il y a 2 cas de changements :

- Des coffres connectés multi-enseignes : Aujourd'hui, il y a 5 coffres opérationnels dont 3 installés chez PIMKIE. 3 autres coffres sont prévus d'ici septembre.
- La généralisation du ramassage de fonds avec LOOMIS : 60 sont déjà validés et 90 sont à planifier.

Pour l'instant, aucun process n'a été écrit et nous devons le prévoir. Par contre, à chaque mise en place, un message est envoyé au magasin pour expliquer le fonctionnement.

### **Point sur les négociations de salaires 2018 :**

La négociation s'est terminée le 2 juillet. A l'issue de cette négociation, un accord de participation a été signé par trois organisations syndicales. Cet accord a une durée de 3 ans et est applicable dès 2018. Une communication spécifique a été mise en place.

Un projet d'accord d'intéressement est en cours d'échanges et serait applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Un accord NAO a été proposé à la signature et trois organisations syndicales ont signé.

### **Compte rendu Commission activités sociales et culturelles :**

#### DREAMSERVICES :

La Commission a rencontré Dreamservices, afin de faire un bilan sur les consommations de billetterie. Aujourd'hui, 619 salariés sont inscrits à Dreamservices. Les ventes les plus fortes sont la billetterie, cinéma (Kinépolis, UGC). Pour les attractions, ce sont les parcs Disney, Astérix et Futuroscope qui se vendent le mieux. Les voyages, camping (en basse saison), week-end parc Disney et Futuroscope marchent très bien.

#### Les nouveautés Dreamservices :

Les e-billets représentent 70% des ventes contre 30% en billets classiques et un nouveau pavé existe sur leur site permettant de faciliter la commande par téléphone. Pour les voyages, les chèques vacances sont acceptés. Nouveauté dans les Week-end et courts séjours avec des activités (billets à commander avant le départ), des escapades petits WE en France et en Europe. Possibilité de réserver une place de parking avant le départ en vacances partout en Europe. Hammam

#### PHILDAR :

Partenariat avec PHILDAR avec des remises sur le site internet pour les collants, les chaussant, le fil à tricoter, la mercerie, les loisirs créatifs (kits de créations pour enfants). Les remises sont de 15% pour 50€ d'achats, de 20% pour 100€ d'achats et de 25% pour 200€ d'achats (hors promotions en cours). Une convention va être signée et nous aurons dès que possible un code promo exclusif pour les salariés PIMKIE qui sera mis sur le site du CE.

### **Présentation des premiers résultats en lien avec le GT Antivols :**

Le cœur du sujet est de déterminer la possibilité de dégager du temps en magasin pour le consacrer davantage à notre cliente.

Dans le cadre d'une hypothèse sur un doublement de la démarque inconnue et dans un schéma de mise en place de trois inventaires fiscaux complets, il a été établi qu'il suffisait de générer 25€ hors taxe de chiffre d'affaire supplémentaire par jour et par magasin (soit 1% de taux de transformation en plus sur une année) pour couvrir la démarque.

Au 16 mai 2018, 116 magasins à l'international dont 51 en France ont adhérer au non plaquettage.

Dans les magasins volontaires, il a été décidé de procéder à des « inventaires de comptage » mensuels de l'ensemble du stock magasin hormis les bijoux, inventaire plus rapide et plus simple à faire que les inventaires fiscaux, le but étant de dresser un état comparatif entre le stock physique et le stock théorique.

Parmi les magasins ayant procédé à l'inventaire de comptage, Le résultat actuel de la démarque inconnue pour 38 magasins est d'environ 17 000 pièces soit un coefficient multiplicateur de 2,3. Il s'agit d'un premier chiffre qui n'est pas encore alarmant mais qui va être suivi par la direction. Cela veut donc dire que ces 38 magasins devraient avoir une évolution de + 58 % de son chiffre d'affaire pour compenser cette hausse de démarque inconnue.

Vers la fin du mois d'avril, les RM du groupe de travail ont contacté téléphoniquement tous les magasins inscrits au programme pour avoir les retours de verbatim et partager les modes d'organisation mis en place. En parallèle, trois tables rondes ont été organisées, l'objectif étant pour chacun d'exprimer leur ressenti et de travailler sur les axes d'amélioration.

### **Changements de rémunérations variables (P.O.M, P.A.I et prime de polyvalence) :**

Le projet est de mettre fin à la prime sur objectifs mensuels (POM) et à la prime annuelle d'inventaire (PAI) avec une intégration partielle de ces primes dans le salaire fixe de base. Cette intégration se fera via un avenant au contrat de travail que le salarié pourra accepter ou refuser. Le calcul sera basé sur le dernier métier occupé.

#### **Pour les personnes embauchées avant le 01/05/2018**

POM : Le calcul sera effectué sur les trois dernières années + 1<sup>er</sup> semestre 2018 ou sur seulement les 3 dernières années. Le calcul le plus favorable sera retenu

PAI : période de référence : 3 dernières années 2018 + 1<sup>er</sup> semestre 2018

Il est proposé d'intégrer 70% du taux déterminé dans le salaire de base avec un plancher de 10€ brut par mois pour les vendeurs, retoucheurs, 1ères vendeuses et 20€ brut par mois pour les RA/RM

#### **Pour les personnes embauchées après le 01/05/2018 et jusqu'au 01/10/2018**

Intégration du plancher en lieu et place de la POM/PAI

#### **Pour les personnes embauchées à compter du 01/10/2018**

Le système de POM/PAI n'est plus applicable

Pour les non-signataires de l'avenant, le système de POM/PAI est maintenu.

Pour la prime de polyvalence spécifique à la Logistique, le projet est de mettre fin à cette prime de polyvalence avec une intégration totale du dernier montant versé dans le salaire fixe de base.

### **Projet « Talents Review » :**

« Talents Review » est une refonte de l'entretien annuel. L'objectif de cette refonte est de rendre moins scolaire cet entretien, et l'accompagner d'un suivi que se fera à la demande du salarié.

Il se déroulera toujours 1 fois par an mais la période sera plus longue (septembre N-1/ février N). Il est composé de 3 outils: l'entretien, le feedback à 360° et la feuille de route (pour le suivi).

L'entretien se fera avec le supérieur hiérarchique, avec les thèmes: bien-être, évaluation des compétences et des performances, bilan de l'année et projet professionnel/formation.

Le feedback donnera la possibilité au salarié de se faire évaluer, au travers de 3 questions, par d'autres collègues, avec qui il a travaillé avec durant les 12 mois précédent. Le collègue pourra refuser d'évaluer le salarié mais il devra en apporter la justification.

La feuille de route traitera des objectifs de performances, du plan de développement des performances et aura une partie où le salarié pourra s'exprimer librement.

### **Dates des prochaines Commissions**

**Commission ASC : Mardi 26 septembre 2018**

**La prochaine réunion du CE est prévue le jeudi 27 septembre 2018**

**Retrouvez toutes les infos du C.E Pimkie sur <http://www.ce-pimkie.fr>**